



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le 30 OCT. 2015

Service Aménagement et Habitat

Bureau de l'Aménagement de  
l'Espace

Affaire suivie par : Mme Laure Morier

Tél : 05 58 51 32 55

Mèl : laure.morier@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute Lande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le point de vue de l'État.

Cette note présente les enjeux prioritaires que l'État portera tout au long de la procédure d'élaboration du document de planification.

Ce document fait suite au porter à connaissance et sera, à l'instar de ce dernier, mis à disposition sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.landes.gouv.fr>, rubrique « Politiques publiques > Aménagement du territoire > Urbanisme > Porter à connaissance de l'État des documents d'urbanisme » ou directement à l'adresse :

<http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*N. Martien*

Le Préfet,

Nathalie MARTHIEN

Monsieur Dominique COUTIERE  
Président du Syndicat mixte de la  
Haute Lande  
23 route de Roquefort  
40420 LABRIT